

SOMMAIRE

3 ÉDITORIAL

4 ACTUALITÉS

70^e anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945 5

6 DOSSIER

Les sapeurs à Diên Biên Phu 6

18 HISTOIRE

La campagne de mai-juin 1940 par un Marsouin 18

Il y a 74 ans... Koh-Chang 24

Nos camarades nous ont confié leurs trésors 26

Le Débarquement allié en Provence 15 août 1944 28

J'allais avoir 24 ans 30

32 ÉVASION

Mandelieu-La Napoule, la cité du mimosa,
accueille le 81^e Congrès de la F NAM 32

34 CULTURE ET SCIENCES

Exposition « Les enfants de la Patrie » à Rouen 34

36 GRANDE-GARENNE

Domaine de la Grande-Garenne 36

La Résidence André-Maginot 40

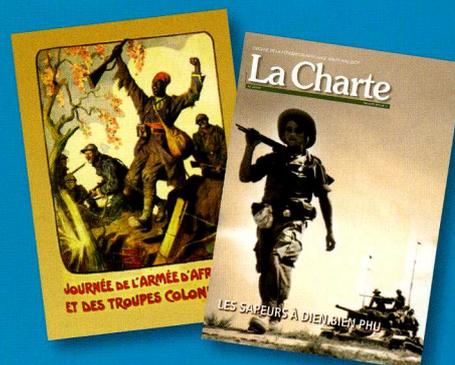
41 OUVRAGES RECENTS

42 GROUPEMENTS F NAM

La Charte

Organe de la Fédération Nationale André-Maginot

BIMESTRIEL - Commission paritaire n°1218 A 06718
Mai-Juin 2015 - Dépôt légal à parution



1^{ère} page de couverture :
Un légionnaire français, Indochine, 1954.
© Us Army

4^e page de couverture :
Affiche de la Journée de l'Armée d'Afrique et des Troupes Coloniales
© Collection Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine

Ancienne Fédération Nationale des Mutilés,
Victimes de guerre et Anciens combattants.
L'aînée des associations, créée en 1888
et reconnue d'utilité publique le 28 mai 1933.

SIÈGE SOCIAL ET ADMINISTRATION :
24 bis, boulevard Saint-Germain, 75005 Paris
Tél. : 01 40 46 71 40 - Fax : 01 40 46 71 41
C.C.P. Fédération Maginot Paris 714-96 U.
E-mail : fnam@maginot.asso.fr
Site internet : www.federation-maginot.com

DIRECTION ET RÉDACTION :
Directeur de la publication : Henri Lacaille.
Rédacteur en chef : Jean-Marie Guastavino.
Rédactrice en chef adjointe : Cathy Berjot-Ben Helal.
E-mail : lacharte@maginot.asso.fr

MAISON DE VACANCES :
La Grande-Garenne
18330 Neuvy-sur-Barangeon
Tél. : 02 48 52 64 00 - Fax : 02 48 52 64 02.

RÉSIDENCE ANDRÉ-MAGINOT (EHPAD) :
Tél. : 02 48 52 95 60

MISE EN PAGE - IMPRESSION - EXPÉDITION :
Caractère Imprimeur
ZI Delta, 57 Montée de Saint Menet, 13011 Marseille.

ABONNEMENT ANNUEL :
France 8 €, Étranger 10 €, prix unitaire 1,10 €.
Pour tout changement d'adresse, envoyer 0,50 € et la dernière bande du journal à la rédaction. Toute adhésion nouvelle doit être accompagnée d'une contribution de 0,50 € aux frais de fabrication de la plaque-adresse.

La direction de La Charte ne peut être tenue responsable de la perte ou de la destruction des documents qui lui auraient été spontanément confiés.